

Paris,
Le 10 avril 2014

La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce les propositions du Conseil d'Analyse Economique !

A la veille du début des négociations sur la coordination des soins avec le directeur général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie, la Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce les préconisations émises par le Conseil d'Analyse Economique (CAE) dans sa note rendue le 4 avril dernier : « Refonder l'Assurance maladie ».

Les rédacteurs de cette note proposent dans un même temps de couvrir à 100% les dépenses de soins hospitaliers, tout en préconisant de limiter les dépenses des soins de ville en leur appliquant une franchise annuelle non couverte par les assurances complémentaires, ou un paiement systématiquement partagé entre le patient et les complémentaires.

A les croire, les soins hospitaliers sont légitimes alors que les soins ambulatoires ne sont pas contrôlables et sont donc «suspects». Dans ces conditions, faire participer pécuniairement le patient l'inciterait à plus de prudence et de réflexion avant de s'engager dans des soins ambulatoires, et les franchises seraient donc la solution.

La FNO ne peut que s'étonner de cette méconnaissance de l'accès aux soins de ville, identifiés par les instances et par de nombreux rapports antérieurs comme la réponse la plus efficiente à l'accès aux soins !

Les mêmes soins de ville qui ont d'ailleurs respecté leurs engagements en terme d'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) en se situant en dessous des prévisions ces deux dernières années !

Toujours selon cette note, la contractualisation nationale du financement des soins et de l'offre de soins serait remise en question pour être assumée par les ARS. Celles-ci seraient mises en concurrence quant à leurs performances sanitaires grâce à un système d'informations centralisé, système qui permettrait à des organismes privés d'avoir un accès direct à toutes les données personnelles des patients.

Comment concevoir une régulation des dépenses à travers le filtre exclusif d'indicateurs financiers, et en détruisant le dialogue avec les professionnels de santé ainsi que le cadre conventionnel ?

A l'heure de la « révolution du premiers recours », à l'heure où le gouvernement porte le projet de la Stratégie Nationale de Santé et de la coordination des professionnels de santé libéraux, il serait inadmissible d'accepter les préconisations inconséquentes du Conseil d'Analyse Economique et cette fin annoncée de l'assurance maladie.

La Fédération Nationale des Orthophonistes affirme une nouvelle fois son attachement aux négociations inscrites dans le cadre conventionnel. La négociation d'accord interprofessionnel relative aux soins de proximité qui s'ouvre le 10 avril 2014 sera l'occasion de réaffirmer l'unité et la responsabilité des acteurs de santé libéraux !

Fédération Nationale
des Orthophonistes

145, Bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. 01 40 35 63 75
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr

Plus d'informations sur www.fno.fr